

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-06-20x-00682 Référence de la demande : n°2021-00682-031-001

Dénomination du projet : Capture Papangue

Lieu des opérations : -Région(s) : Réunion,

Bénéficiaire : SEOR (Steve AUGIRON)

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de l'association naturaliste : Société d'Étude Ornithologiques de la Réunion (SEOR), vise la capture pour un marquage, la pose de balises argos et d'un GPS solaires posés en harnais sur l'espèce protégée Papangue. Cette demande vise aussi **le prélèvement de tissus sur des individus morts et de coquilles d'œufs** pour rechercher une potentielle présence de produits létaux ou d'agents infectieux sur l'espèce.

Le Busard de Maillard ou Papangue est le seul rapace nichant sur l'île de la Réunion, dont la population est estimée à moins de 100 couples nicheurs.

Cette demande porte sur **la période 2021-2026**.

Ce programme dispose d'un comité scientifique et a reçu l'aval du Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

C'est pourquoi le CNPN accorde un avis favorable sans réserve à cette demande qui concerne une espèce qui mériterait l'obtention d'un Plan National d'Action (PNA).

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel Métais**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 25/06/2021

Signature :

